

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 350

17 février 2010

SOMMAIRE

ADKIM - Advanced Knowledge and Information Management Sàrl	16756	Longroad International S.à.r.l.	16770
Al Maha Majestic S.à r.l.	16796	LuxCo 110 S.à r.l.	16770
Altor CIB Holding S.à r.l.	16800	LuxCo 111 S.à r.l.	16759
Balaton Holding S.A.	16758	Maiden International S.A.	16769
Balaton Holding S.A.	16755	Mast Enterprises Holding S.A.	16776
Balmain German DIY Store Investments (East) No. 1 S. à r.l.	16782	Melchior International S.A.	16776
Bengal S.A.	16755	Milliken Holding Luxembourg Sàrl	16764
Bibas S.A.	16758	Moca S.A.	16764
Brack SER (Luxembourg) S.à r.l.	16754	Navitours S.à r.l.	16757
Brack SER (Luxembourg) S.à r.l.	16754	Panarea S.A.	16756
Cadum International S.A.	16776	Pâtisserie Kill	16756
Coiffure Lux S.à r.l.	16769	Pâtisserie Kill	16757
Controlinveste International Finance	16797	PFA	16775
Cremanilux S.à r.l.	16757	Port-Louis S.à.r.l.	16756
Euroset S.à r.l.	16776	Praefinium Group S.A.	16776
Eurovillage Center S.A.	16758	Presss S.à r.l.	16757
Fiduciaire Probitas	16758	Rhine Properties S.à r.l.	16754
Fundland	16790	Rurik Real Estate Investment S.A.	16788
Genit S.A.	16787	Salima Securities	16775
Goyens & Co	16756	SistemApsys S.à r.l.	16770
Grassetto International S.A.	16780	The Huggard Consulting Group S.à.r.l. ...	16765
Harysports	16755	Timber Work & Trade S.à r.l.	16754
Hasdrubal S.A.	16758	Trave Properties S.à r.l.	16754
Hemingway & Partners S.A.	16758	Tudor-Popescu Sàrl	16755
HRE Investment Holdings II-B S.à r.l.	16790	Wako S.A.	16779
Le Coffre Fort	16779	Weser Properties S.à r.l.	16755
Le Sires Luxembourg S.A.	16784	WRCA (Luxembourg) Holdings S.à r.l. ...	16763

Brack SER (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 90.916.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010015983/10.

(100009876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Brack SER (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 90.916.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010015985/10.

(100009804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Rhine Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.

R.C.S. Luxembourg B 121.264.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010016011/10.

(100010035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Trave Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.

R.C.S. Luxembourg B 115.121.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010016012/10.

(100010037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Timber Work & Trade S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7430 Fischbach, 4, rue du Berger.

R.C.S. Luxembourg B 122.789.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Scheiwen - Nickels & Associés S.à r.l.

Experts comptables et fiscaux

126, rue Cents - L-1319 Luxembourg

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010016063/14.

(100009915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Tudor-Popescu Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3720 Rumelange, 10, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 57.074.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Scheiwen - Nickels & Associés S.à r.l.

Experts comptables et fiscaux

126, rue Cents - L-1319 Luxembourg

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010016065/14.

(100009908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Balaton Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 46.151.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010015980/10.

(100009522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Weser Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.

R.C.S. Luxembourg B 123.618.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010016014/10.

(100010039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Harysports, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4734 Pétange, 3, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 18.324.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010016021/10.

(100010051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Bengal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 105.110.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010015973/10.

(100010038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Goyens & Co, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9647 Doncols, 96, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 103.234.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010016053/11.

(100010010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

ADKIM - Advanced Knowledge and Information Management Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 83.715.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour ADKIM-ADVANCED KNOWLEDGE AND INFORMATION MANAGEMENT, S.à r.l.

Fideco Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2010016036/13.

(100009612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Port-Louis S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 7, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 102.306.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010016023/10.

(100009456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Panarea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 18, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 83.118.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010016055/10.

(100010123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Pâtisserie Kill, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4131 Esch-sur-Alzette, 10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 19.852.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2010016056/10.

(100010135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Presss S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 30, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 29.879.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2010016070/15.

(100009537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Navitours S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5532 Remich, 6, rue Enz.

R.C.S. Luxembourg B 31.409.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2010016071/15.

(100009539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Cremanilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4152 Esch-sur-Alzette, 12, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 141.545.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Scheiwen - Nickels & Associés S.à r.l.

Experts comptables et fiscaux

126, rue Cents - L-1319 Luxembourg

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010016064/14.

(100009911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Pâtisserie Kill, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4131 Esch-sur-Alzette, 10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 19.852.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2010016057/10.

(100010138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Hemingway & Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 61.950.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010015926/9.

(100009739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Hasdrubal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 44.612.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010015927/9.

(100009738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Eurovillage Center S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 120.106.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010015937/9.

(100009702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Fiduciaire Probitas, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 146, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 93.065.

Les comptes annuels au 31/12/2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010015972/9.

(100009379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Bibas S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 82.587.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010015976/9.

(100009701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Balaton Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 46.151.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010015978/9.

(100009523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

LuxCo 111 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 150.703.

STATUTES

In the year two thousand nine, on the twenty-third day of December.

Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

TMF CORPORATE SERVICES S.A., a société anonyme, with registered office in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, R.C.S. Luxembourg B 84.993,

here represented by Ms Sara LECOMTE, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal, dated on 22 December 2009.

The said proxy, signed *ne varietur*, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as indicated above, has drawn up the following articles of a limited liability company to be incorporated.

Art. 1. There is hereby established a limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws in force and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is LuxCo 111 S.à r.l.

Art. 3. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may by way of contribution, subscription, option, sale or by any other way, acquire movables of all kinds and may realize them by way of sale, exchange, transfer or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may grant loans, advances and guarantees to the affiliated companies and to any other corporations in which it takes some direct or indirect interest.

The corporation may moreover carry out any commercial, industrial or financial operations, in respect of either moveable or immovable property, that it may deem of use in the accomplishment of its object.

Art. 4. The registered office of the company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place of the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the shareholders.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (EUR 25) each.

Art. 7. The shares in the company may be transferred freely between the partners. They may not be transferred *inter vivos* to persons other than the partners, unless all the partners so agree.

Art. 8. The company shall not be dissolved by death, prohibition, bankruptcy or insolvency of a partner.

Art. 9. The personal creditors, beneficiaries or heirs of a partner may not, for any reason whatsoever, have seals placed on the assets and documents belonging to the company.

Art. 10. The company shall be administered by one or more managers, who need not necessarily be partners, appointed by the meeting of partners, which may revoke them at any time.

If several managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers.

Each manager is appointed for an unlimited period.

The company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two managers.

The Board of Managers may delegate part of its power for specific tasks to one or several *ad hoc* agents (either member of the Board of Managers or not) and may revoke such appointments at any time.

The Board of Managers will determine the agent(s)' responsibilities and his/their remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 11. Each partner may participate in collective decision-making, whatever the number of shares he holds. Each partner shall have a number of votes equal to the number of shares in the company he holds. Each partner may be validly represented at meetings by a person bearing a special power of attorney.

When and as long as all the shares are held by one person, the company is a one person company in the sense of article 179(2) of the amended law concerning trade companies; in this case, the articles 200-1 and 200-2 among others of the same law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

Art. 12. The manager(s) shall not contract any personal obligation in respect of the commitments properly undertaken by him/them in the name of the company by virtue of his/their function.

Art. 13. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, vidéoconférence, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by written circular, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or any other suitable telecommunication means.

Art. 14. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three-quarters of the corporate capital.

Art. 15. The company's financial year shall commence on the first day of January and end on the thirty-first day of December each year.

Art. 16. Each year, on the thirty-first of December, the accounts shall be closed and the management shall draw up an inventory indicating the value of the company's assets and liabilities.

Art. 17. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 18. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five percent (5%) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 19. The managers may at all times during the financial year, resolve to distribute interim dividends, in compliance with the legal provisions.

Art. 20. When the company is wound up, it shall be liquidated by one or more liquidators, who need not necessarily be partners, appointed by the partners, who shall determine their powers and emoluments.

Art. 21. For all matters not covered by the present memorandum and Articles of Incorporation, the partners shall refer to and abide by the legal provisions.

Subscription and Payment.

The Articles of Incorporation having thus been drawn up, the five hundred (500) shares have been subscribed by the sole shareholder TMF CORPORATE SERVICES S.A., prenamed and fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is as of now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Transitory provision

The first fiscal year will begin now and will end on the thirty-first of December two thousand and nine.

Valuation of the costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand Euro (EUR 1,000).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital has taken the following resolutions:

1. The number of managers is set at one.

2. Is appointed as manager for an unlimited period:

TMF CORPORATE SERVICES S.A., prenamed.

The company is validly committed in all circumstances by the sole signature of the manager.

3. The address of the company is fixed in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by an English version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

TMF CORPORATE SERVICES S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, R.C.S. Luxembourg B 84.993,

ici représentée par Madame Sara LECOMTE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 22 décembre 2009,

laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de LuxCo 111 S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de Gérance.

Chaque gérant est nommé pour une période indéterminée.

En cas de gérant unique, la société est engagée par la signature individuelle de celui-ci, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le Conseil de Gérance peut déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches particulières à un ou plusieurs mandataires ad hoc (membres du Conseil de Gérance ou non) et peut révoquer de telles nominations à tout moment.

Le Conseil de Gérance déterminera la responsabilité du/des mandataire(s) et sa/leur rémunération (le cas échéant), la durée du mandat ainsi que toute autre modalité propre au mandat.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance s'il intervient par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié et permettant à toutes les personnes participant à la réunion de communiquer à un même moment.

La participation à une réunion du conseil de gérance par de tels moyens est réputée équivalente à une participation en personne.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions doivent être expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. L'excédent favorable du compte des profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Les gérants peuvent, à tout moment pendant l'année fiscale, décider de distribuer des dividendes intérimaires, en se conformant aux dispositions légales.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Souscription et Libération

Les statuts ayant été ainsi arrêtés, les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique TMF CORPORATE SERVICES S.A., précitée et entièrement libérées par versement en espèce, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le trente et un décembre deux mille neuf.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et changes, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à environ mille euros (EUR 1.000).

Décisions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la société l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un.
- 2.- Est nommée gérante pour une durée indéterminée:

TMF CORPORATE SERVICES S.A., précitée.

La société est engagée, en toutes circonstances, par la seule signature du gérant unique.

- 3.- L'adresse de la société est fixée à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en français, suivis d'une version anglaise; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Sara LECOMTE, Gérard LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 décembre 2009. Relation: LAC/2009/57227. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 EUR

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2010014886/240.

(100009171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

WRCA (Luxembourg) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 19.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 124.385.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société du 29 décembre 2009

En date du 29 décembre 2009, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

de prendre note de la démission de

- Monsieur Ira GLAZER en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat;

de nommer

- Monsieur Stephan KESSEL, né le 13 septembre 1953 à Aix-la-Chapelle, Allemagne, ayant comme adresse Salinens-trasse 30, D-30952 Ronnenberg, Allemagne, en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat et à durée indéterminée.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

Monsieur Stephan KESSEL, gérant de catégorie A

Monsieur Troy THACKER, gérant de catégorie A

Monsieur Luca GALLINELLA gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2010.

WRCA (Luxembourg) Holdings S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010015162/24.

(100008619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Moca S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Strassen, 1, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 73.639.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 janvier 2010

Les actionnaires de la société MOCA S.A., réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège de la société le 15 janvier 2010, ont décidé, à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

La démission avec effet immédiat de:

- Madame Elisabeth Weis, administrateur de société, demeurant à L-1211 Luxembourg-Bonnevoie, 99, boulevard Baden-Powell

de son poste d'administrateur de la société est accepté à l'unanimité

Par conséquent, l'assemblée générale décide de nommer:

- Madame Viviane Weis, administrateur de société, née le 3 août 1967 à Luxembourg, demeurant à L-8398 Roodt-Eisch, 18, Op den Rousen

au poste d'administrateur pour une durée de une année c'est-à-dire jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire se tenant en 2011.

Strassen, le 15 janvier 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010015163/22.

(100008844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Milliken Holding Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.425.000,00.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 145.429.

Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 5 octobre 2009

En date du 5 octobre 2009, l'associé unique de la société a décidé de nommer Monsieur James R. Richeson, né le 23 juillet 1961 à New Martinsville, West Virginia, aux Etats-Unis d'Amérique avec adresse professionnelle au 920 Milliken Road, MS 416 Spartanburg, South Carolina 29304 aux Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de classe A de la Société avec effet au 5 octobre 2009 et pour une durée indéterminée.

Depuis cette date le conseil de gérance de la société se compose des personnes suivantes:

Gérants de classe A:

Monsieur James John McNulty

Monsieur Joseph Murdock Salley

Monsieur Martin John Haworth

Monsieur David Mark Lammens

Monsieur James R. Richeson

Gérant de classe B:

Madame Jeni Fitch

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Milliken Holding Luxembourg S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010015175/26.

(100008978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

The Huggard Consulting Group S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1742 Luxembourg, 2, rue Jean-Pierre Huberty.

R.C.S. Luxembourg B 150.699.

—
STATUTES

In the year two thousand nine, on the twenty third day of December.

Before Us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr Joseph A. HUGGARD, engineer, residing at L-5960 Itzig, 94, rue de l'Horizon,

Such appearing party has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The objects of the company are the provision of intellectual services to industrial or commercial clients within the scope of their general and particular requirements, the development of their strategies and the translation of these into medium and long term plans, as well as assistance in their programmes of research and development.

In general, the company may undertake all studies, collect all information, and establish all necessary contacts within the scope of the execution of missions for the account of its clients, it may perform all commercial and financial operations, both investment and property, applicable to its object, or likely to favour its execution.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "THE HUGGARD CONSULTING GROUP S.à.r.l."

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) represented by ONE THOUSAND TWO HUNDRED FIFTY (1,250) shares with a par value of TEN EURO (10.- EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

Art. 7. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of all members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

In case of plurality of managers, any manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting of the Board of Managers. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the Board of Managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his share holding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December, 2010.

Subscription - Payment

The articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, Mr Joseph A. HUGGARD, declares to have fully paid the shares by contribution in cash, so that the amount of TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED EURO (12.500.-EUR) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately thousand euros (1,000.-EUR).

Resolutions of the sole shareholder

- 1) The Company will be administered by the following manager for an unlimited period:
- Mr Joseph A. HUGGARD, engineer, residing at L-5960 Itzig, 94, rue de l'Horizon,
- 2) The address of the corporation is fixed at L-1742 Luxembourg, 2, rue Jean Pierre Huberty.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.
The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Joseph A. HUGGARD, ingénieur, demeurant à L-5960 Itzig, 94, rue de l'Horizon,

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet la prestation de services intellectuels à des clients industriels ou commerciaux, dans le cadre de la définition de leurs objectifs généraux et particuliers, l'élaboration de leurs stratégies, et la traduction de celles-ci en plans à moyen et long terme, ainsi que l'assistance dans l'établissement de leurs programmes de recherches et de développement.

D'une façon générale, la société peut entreprendre toutes les études, rassembler toutes les données, et établir tous les contacts nécessaires dans le cadre de l'exécution des missions pour le compte de ses clients, elle peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement et indirectement à son objet, ou susceptibles d'en favoriser l'exécution.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: "THE HUGGARD CONSULTING GROUP S.à.r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EURO(12.500.-EUR) représenté par MILLE DEUX CENT CINQUANTE (1.250) parts sociales d'une valeur nominale de DIX EUROS (10.-EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'Article 6, le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'Article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'Article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par les signatures des membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, les gérants peuvent participer à toutes réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant demeurant au Luxembourg sera équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si tous ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, téléfax ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2010.

Souscription - Libération

Joseph A. HUGGARD, ingénieur, demeurant à L-5960 Itzig, 94, rue de l'Horizon, la partie comparante, a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EURO (12.500.-EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille euros (1000.-EUR).

Décision de l'associé unique

- 1) La Société est administrée par le gérant suivant pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Joseph A. HUGGARD, ingénieur, demeurant à L-5960 Itzig, 94, rue de l'Horizon,
- 2) L'adresse de la Société est fixée à L-1742 Luxembourg, 2, rue Jean Pierre Huberty.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Joseph A. Huggard, Gérard Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 décembre 2009. Relation: LAC/2009/57223. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 EUR

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2010

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2010014884/237.

(100009088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Coiffure Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2628 Luxembourg, 47, rue des Trévières.

R.C.S. Luxembourg B 137.441.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour COIFFURE LUX S.à r.l.

Fideco Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2010016035/13.

(100009607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Maiden International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 92.865.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Référence de publication: 2010015925/10.

(100009559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Longroad International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 127.940.

—
EXTRAIT

En date du 2 novembre 2009, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Bart Zech, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat.
- M. Frank Walenta, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Pour extrait conforme

Frank Walenta

Référence de publication: 2010015176/16.

(100009000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

SistemApsys S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 10.018.400,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 135.488.

—
EXTRAIT

En date du 2 décembre 2009, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- La démission de Andrey Solovye, en tant que gérant B de la Société avec effet au 2 décembre 2009 est acceptée.
- M. Denis Biryukov, domicilié 35/4 Bolshaya Tatarskaya st., Moscow 115184, Russie, est élu nouveau gérant B de la société avec effet au 2 décembre 2009 et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Pour extrait conforme

Frank Walenta / Jorrit Cromptvoets

Référence de publication: 2010015178/16.

(100009007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

LuxCo 110 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 150.705.

—
STATUTES

In the year two thousand nine, on the twenty-third day of December.

Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

TMF CORPORATE SERVICES S.A., a société anonyme, with registered office in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, R.C.S. Luxembourg B 84.993,

here represented by Ms Sara LECOMTE, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal, dated on 22 December 2009.

The said proxy, signed ne varietur, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as indicated above, has drawn up the following articles of a limited liability company to be incorporated.

Art. 1. There is hereby established a limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws in force and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is LuxCo 110 S.à r.l.

Art. 3. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may by way of contribution, subscription, option, sale or by any other way, acquire movables of all kinds and may realize them by way of sale, exchange, transfer or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may grant loans, advances and guarantees to the affiliated companies and to any other corporations in which it takes some direct or indirect interest.

The corporation may moreover carry out any commercial, industrial or financial operations, in respect of either moveable or immoveable property, that it may deem of use in the accomplishment of its object.

Art. 4. The registered office of the company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place of the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the shareholders.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (EUR 25) each.

Art. 7. The shares in the company may be transferred freely between the partners. They may not be transferred inter vivos to persons other than the partners, unless all the partners so agree.

Art. 8. The company shall not be dissolved by death, prohibition, bankruptcy or insolvency of a partner.

Art. 9. The personal creditors, beneficiaries or heirs of a partner may not, for any reason whatsoever, have seals placed on the assets and documents belonging to the company.

Art. 10. The company shall be administered by one or more managers, who need not necessarily be partners, appointed by the meeting of partners, which may revoke them at any time.

If several managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers.

Each manager is appointed for an unlimited period.

The company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two managers.

The Board of Managers may delegate part of its power for specific tasks to one or several ad hoc agents (either member of the Board of Managers or not) and may revoke such appointments at any time.

The Board of Managers will determine the agent(s)' responsibilities and his/their remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 11. Each partner may participate in collective decision-making, whatever the number of shares he holds. Each partner shall have a number of votes equal to the number of shares in the company he holds. Each partner may be validly represented at meetings by a person bearing a special power of attorney.

When and as long as all the shares are held by one person, the company is a one person company in the sense of article 179(2) of the amended law concerning trade companies; in this case, the articles 200-1 and 200-2 among others of the same law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

Art. 12. The manager(s) shall not contract any personal obligation in respect of the commitments properly undertaken by him/them in the name of the company by virtue of his/their function.

Art. 13. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, vidéoconférence, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by written circular, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or any other suitable telecommunication means.

Art. 14. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three-quarters of the corporate capital.

Art. 15. The company's financial year shall commence on the first day of January and end on the thirty-first day of December each year.

Art. 16. Each year, on the thirty-first of December, the accounts shall be closed and the management shall draw up an inventory indicating the value of the company's assets and liabilities.

Art. 17. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 18. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five percent (5%) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 19. The managers may at all times during the financial year, resolve to distribute interim dividends, in compliance with the legal provisions.

Art. 20. When the company is wound up, it shall be liquidated by one or more liquidators, who need not necessarily be partners, appointed by the partners, who shall determine their powers and emoluments.

Art. 21. For all matters not covered by the present memorandum and Articles of Incorporation, the partners shall refer to and abide by the legal provisions.

Subscription and Payment.

The Articles of Incorporation having thus been drawn up, the five hundred (500) shares have been subscribed by the sole shareholder TMF CORPORATE SERVICES S.A., prenamed and fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is as of now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Transitory provision

The first fiscal year will begin now and will end on the thirty-first of December two thousand and nine.

Valuation of the costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand Euro (EUR 1,000).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital has taken the following resolutions:

1. The number of managers is set at one.
2. Is appointed as manager for an unlimited period:
TMF CORPORATE SERVICES S.A., prenamed.

The company is validly committed in all circumstances by the sole signature of the manager.

3. The address of the company is fixed in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by an English version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

TMF CORPORATE SERVICES S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, R.C.S. Luxembourg B 84.993,

ici représentée par Madame Sara LECOMTE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 22 décembre 2009, laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de LuxCo 110 S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de Gérance.

Chaque gérant est nommé pour une période indéterminée.

En cas de gérant unique, la société est engagée par la signature individuelle de celui-ci, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le Conseil de Gérance peut déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches particulières à un ou plusieurs mandataires ad hoc (membres du Conseil de Gérance ou non) et peut révoquer de telles nominations à tout moment.

Le Conseil de Gérance déterminera la responsabilité du/des mandataire(s) et sa/leur rémunération (le cas échéant), la durée du mandat ainsi que toute autre modalité propre au mandat.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance s'il intervient par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié et permettant à toutes les personnes participant à la réunion de communiquer à un même moment.

La participation à une réunion du conseil de gérance par de tels moyens est réputée équivalente à une participation en personne.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions doivent être expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. L'excédent favorable du compte des profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Les gérants peuvent, à tout moment pendant l'année fiscale, décider de distribuer des dividendes intérimaires, en se conformant aux dispositions légales.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Souscription et Libération

Les statuts ayant été ainsi arrêtés, les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique TMF CORPORATE SERVICES S.A., précitée et entièrement libérées par versement en espèce, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le trente et un décembre deux mille neuf.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et changes, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à environ mille euros (EUR 1.000).

Décisions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la société l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à un.

2.- Est nommée gérante pour une durée indéterminée:

TMF CORPORATE SERVICES S.A., précitée.

La société est engagée, en toutes circonstances, par la seule signature du gérant unique.

3.- L'adresse de la société est fixée à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en français, suivis d'une version anglaise; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Sara Lecomte, Gérard Lecuit

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 décembre 2009. Relation: LAC/2009/57226. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 EUR.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2010014888/240.

(100009180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Salima Securities, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 49.326.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 31/12/2009 à Luxembourg

En vertu de l'article 6 des statuts, le Conseil d'Administration délègue tous ses pouvoirs en ce qui concerne la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à;

Madame Barbara-Ann Devis, née à Uccle le 20/05/1967 et demeurant Chemin du Roton, 13, B-1420 Braine L'Alleud. Elle pourra engager valablement la société par sa seule signature. Elle portera le titre d'Administrateur délégué.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010015179/15.

(100009064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

PFA, Société Anonyme.

Siège social: L-2167 Luxembourg, 8, rue des Muguets.

R.C.S. Luxembourg B 132.658.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 17 décembre 2009.

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à se prononcer sur les comptes annuels au 31/12/2011, le conseil d'administration est composé de:

- M. Eric Bernard, né le 15 mai 1965 à Luxembourg, expert-comptable, domicilié au 123 avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg,
- M Paul Aulner, né le 24 septembre 1978 à Luxembourg, commerçant, domicilié au 37 Val Saint Croix, L-1371 Luxembourg,
- M Alex Aulner, né le 24 septembre 1978 à Luxembourg, employé privé, domicilié à Uert 3, L-5426 Greiveldange.

Extrait du procès-verbal des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 17 décembre 2009.

A l'unanimité, le conseil d'administration décide de reconduire jusqu'à l'assemblée générale appelée à se prononcer sur les comptes au 31/12/2011:

- M. Eric Bernard en tant que président du conseil d'administration;
- M. Eric Bernard en tant qu'administrateur-délégué.

Luxembourg, le 18 décembre 2009.

Pour avis sincère et conforme

Pour PFA S.A.

BERNARD & ASSOCIES, société civile

Référence de publication: 2010015180/25.

(100009151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Cadum International S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 7.550.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 124.993.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue en date du 7 janvier 2010 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Bart Zech, en tant qu'Administrateur de la société, est acceptée avec effet immédiat.
- Frank Walenta, avec adresse professionnelle au 12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élu nouvel Administrateur de la société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2010.

Luxembourg, le 7 janvier 2010.

Pour extrait conforme

Frank Walenta

Référence de publication: 2010015181/17.

(100008964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Praefinium Group S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 136.410.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010015884/9.

(100010085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Melchior International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 103.672.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010015913/9.

(100009708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Mast Enterprises Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 63.203.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010015914/9.

(100009707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Euroset S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 68.834.

—
In the year two thousand and nine, on the fourteenth day of December,
Before Us, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The company Taurus TV GmbH (hereinafter referred to as "The Sole Member"), a private limited company duly organized under German law, registered in with the district court of Munich under HRB 45794, with business address in Betastraße 1, 85774 Unterföhring, Germany, representing the full amount of the corporate capital of EUR 51,650,000.- (fifty one million six hundred fifty thousand euro) of EUROSET S.à r.l. represented by 1,000,000 (one million) corporate units with a par value of EUR 51,65 (fifty-one euro sixty-five cent) each,

duly represented by Mrs Morgane IMGRUND, lawyer, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The aforementioned Taurus TV GmbH is the sole member of EUROSET S.à r.l., a private limited company incorporated and governed by the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 68834, having its registered seat in 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg (the "Company"). The Company was incorporated by a deed before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, on March 11, 1999, published in the official gazette, "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations", N° 388, dated May 28, 1999. Its Articles of Association were amended first by deed before Maître Francis KESSELER, aforementioned, on May 6, 1999, published in the official gazette "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations", N° 595, dated August 3, 1999, then by deed before Maître Paul FRIEDERS, notary public residing in Luxembourg on October 19, 1999, published in the official gazette "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations", N° 5, dated January 4, 2000, then by deed before Maître Léon Thomas called Tom METZLER, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, on June 26, 2002, published in the official gazette "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations", N° 1303, dated September 9, 2002, and finally by deed before Maître Jean SECKLER, notary prenamed, on December 4, 2009, not yet published in the official gazette "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations".

The appearing party, represented as here above stated, in its capacity as sole member of the Company has requested the undersigned notary to state the following resolutions:

First resolution

The Sole Member resolves the anticipatory winding-up of the Company and decides that the Company shall go into liquidation as of the present date.

Second resolution

The Sole Member resolves to appoint Mr. Ulrich HOTZE, lawyer, born in Duisburg (Germany), on the 29 of September 1962, residing in D-40213 Düsseldorf, Rheinort 1 (Germany), as liquidator (the "Liquidator").

Third resolution

The Liquidator shall have the broadest powers as defined in Articles 144 to 148A (148 bis) of the Law on Commercial Companies, as amended. He may carry out all acts as defined under Article 145, without requesting a previous authorization from a member's meeting, insofar as it may be required.

The Liquidator is empowered to discharge the Registrar of Mortgages ("Conservateur des Hypothèques") from registration of mortgages, to renounce all rights whether real or preferential, mortgages, resolutive actions, as well as to grant release with or without payment of all mortgage or preferential registrations, other registrations, distraints, seizures, attachments and foreclosings or other hindrances.

The Liquidator is exempted from the obligation of drawing up an inventory, and may in this respect rely fully on the books of the Company.

The Liquidator may, under his own responsibility and regarding special or specific operations, delegate such part of his powers and for such duration as he may deem fit, to one or several representatives.

Fourth resolution

The Liquidator shall be remunerated according to standard usage.

Costs, Evaluation

The expenses, costs, fees and outgoings of any kind whatsoever borne by the company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately two thousand one hundred Euros.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith, that on request of the proxy-holder, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg at the date as hereabove stated, after having been read to the proxy-holder, who signed the present deed together with the notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille neuf, le quatorze décembre,

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

La société Taurus TV GmbH (désignée ci-après comme l'"Associé Unique"), une société à responsabilité limitée de droit allemand, immatriculée au registre des commerce tenu auprès du tribunal d'instance de Munich sous le numéro

HRB 45794, ayant son siège social à Betastraße 1, 85774 Unterföhring, Allemagne, représentant l'ensemble du capital social de EUR 51.650.000,- (cinquante et un million six cent cinquante mille euros) de EUROSET S.à r.l., représenté par 1.000.000 (un million) de parts sociales d'une valeur nominale de EUR 51,65 (cinquante-et-un euros et soixante-cinq cents) chacune,

représentée valablement par Maître Morgane IMGRUND, avocat, de résidence à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration susmentionnées, après avoir été paraphée "ne varietur" par la comparante et le notaire soussigné restera annexée au présent acte afin d'être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante Taurus TV GmbH est l'associé unique de la société EUROSET S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée auprès de Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 68834, ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, Avenue de la Faïencerie (désignée ci-après comme la "Société"). La Société fut constituée suivant acte reçu par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, du 11 mars, 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 388, en date du 28 mai 1999. Les statuts de la société furent modifiés suivant acte reçu par-devant Maître Francis KESSELER, précité, du 6 mai 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 595, en date du 3 août 1999, puis suivant acte reçu par-devant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg du 9 octobre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 5, en date du 4 janvier 2000, puis suivant acte reçu par-devant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, du 26 juin 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1303, en date du 9 septembre 2002 et finalement suivant acte reçu par-devant Maître Jean SECKLER, notaire prénommé, du 4 décembre 2009, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, a, en sa capacité d'Associé Unique requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'Associé Unique de nommer Monsieur Ulrich HOTZE, avocat, né à Duisburg (Allemagne), le 29 septembre 1962, demeurant à D-40213 Dusseldorf, Rheinort 1 (Allemagne), comme liquidateur (le "Liquidateur").

Troisième résolution

Le liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi sur les sociétés commerciales. Il pourra accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société.

Le liquidateur peut sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Quatrième résolution

Le liquidateur sera rémunéré conformément aux usages de la place.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société suite aux résolutions prises à la présente assemblée générale est estimé approximativement à la somme de deux mille cent euros.

Le notaire qui comprend et parle l'anglais déclare par la présente qu'à la demande de la comparante, le présent acte est libellé en anglais suivi de la traduction française; à la demande de la comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française du texte, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite à la comparante représentée comme précité, celle-ci a signé le présent procès-verbal avec le Notaire.

Signé: IMGRUND - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 23 décembre 2009. Relation GRE/2009/4870. Reçu Soixante-quinze euros 75,-€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Junglinster, le 07 janvier 2010.

Référence de publication: 2010014428/123.

(100008334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Le Coffre Fort, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 17, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 111.024.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour LE COFFRE-FORT

Fideco Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2010016037/13.

(100009615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Wako S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4501 Differdange, 144, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 49.578.

L'an deux mille neuf, le quinze décembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "WAKO S.A." (numéro d'identité 1994 22 15 153), avec siège social à L-4501 Differdange, 144, avenue de la Liberté, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 49.578, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 1^{er} décembre 1994, publié au Mémorial C, numéro 126 du 22 mars 1995 et dont les statuts ont été modifiés suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 28 septembre 2001, publié au Mémorial C, numéro 1277 du 3 septembre 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Paul THAELS, directeur de société, demeurant à Saint-Léger (Belgique).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Miranda JANIN, employée privée, demeurant à Belvaux.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Augmentation du capital social d'un montant de quatre cent soixante-seize mille euros (€ 476.000.-) pour le porter de son montant actuel de cent soixante-quatorze mille euros (€ 174.000.-) à six cent cinquante mille euros (€ 650.000.-), sans émission d'actions nouvelles.

2) Souscription de ladite augmentation de capital par les actionnaires existants au prorata de leur participation actuelle dans le capital social.

3) Libération intégrale de ladite augmentation de capital par incorporation de bénéfices reportés.

4) Modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts de la société.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de quatre cent soixante-seize mille euros (€ 476.000.-) pour le porter de son montant actuel de cent soixante-quatorze mille euros (€ 174.000.-) à six cent cinquante mille euros (€ 650.000.-), sans émission d'actions nouvelles.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'admettre les actionnaires existants à la souscription de la susdite augmentation de capital, chacun d'eux au prorata de sa participation actuelle dans le capital social.

L'assemblée constate que ladite augmentation de capital a été intégrale-ment libérée par incorporation de réserves disponibles et de bénéfices reportés.

La justification de ces réserves disponibles et bénéfices résulte d'un rapport daté du 14 décembre 2009, établi par Monsieur Gerhard NELLINGER, réviseur d'entreprises, demeurant à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, lequel rapport restera annexé au présent acte pour être enregistré avec celui-ci.

La conclusion du rapport est la suivante:

"Conclusion

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie, soit EUR 476.000."

Troisième résolution

Afin de tenir compte des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. Alinéa 1^{er}**. Le capital social est fixé à six cent cinquante mille euros (€ 650.000.-), représenté par sept mille (7.000) actions sans désignation de valeur nominale."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, s'élèvent approximativement à mille sept cents euros (€ 1.700.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: THAELS, JANIN, J.M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 17 décembre 2009. Relation: CAP/2009/4472. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 14 janvier 2010.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2010014984/70.

(100009046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Grassetto International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 38.674.

DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée GRASSETTO INTERNATIONAL S.A., en liquidation, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 38.674, constituée suivant un acte reçu par Me Gérard LECUIT, notaire de résidence à Mersch en date du 13 novembre 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 183 du 6 mai 1992.

La société a été mise en liquidation en date du 30 décembre 2008 suivant acte reçu par Me Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 398 du 24 février 2009, comprenant nomination de LOZANO S.A. société anonyme ayant son siège social au 16th Floor, 50th Street, P.H. Plaza 2000 Building, Panama, en tant que liquidateur.

L'assemblée est présidée par Monsieur Maurizio MANFREDI, employé privé, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Ekaterina DUBLET, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutatrice Madame Carine GRUNDHEBER, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, dresse la liste de présence, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à EUR 10.411.528,04 (dix millions quatre cent onze mille cinq cent vingt-huit euros quatre cents) représenté par 4.200 (quatre mille deux cents) actions sans désignation de valeur nominale.

II. Que les 4.200 (quatre mille deux cents) actions représentatives de l'intégralité du capital social sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

III. Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. Présentation du rapport du commissaire de contrôle.
2. Décharge aux administrateurs, au commissaire aux comptes, au liquidateur et au commissaire de contrôle pour l'exécution de leurs mandats respectifs.
3. Clôture de la liquidation.
4. Décision quant à la conservation des registres et documents de la société.
5. Mandat à confier en vue de clôturer les comptes de la société et d'accomplir toutes les formalités.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Le commissaire de contrôle, la société AUDIEX S.A., Luxembourg, a fait son rapport, lequel est approuvé par l'assemblée générale extraordinaire.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de donner décharge de toute responsabilité présente et future tant aux administrateurs, au commissaire, au liquidateur ainsi qu'au commissaire de contrôle pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

Troisième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société anonyme "GRASSETTO INTERNATIONAL S.A.", qui cessera d'exister.

Quatrième résolution

L'assemblée décide que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années auprès de l'ancien siège de la société à Luxembourg.

Cinquième résolution

L'assemblée confère au porteur d'une expédition des présentes tous pouvoirs pour l'accomplissement des formalités relatives à la clôture des comptes de la société, aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes.

Clôture de l'assemblée

Toutes les résolutions qui précèdent sont prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mises à sa charge en raison des présentes est évalué à mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Manfredi, E. Dublet, C. Grundheber, C. Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 janvier 2010. LAC/2010/1316. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): C. FRISING.

Pour copie conforme.

Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Référence de publication: 2010014408/73.

(100008187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Balmain German DIY Store Investments (East) No. 1 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 136.238.

In the year two thousand and nine, on the thirtieth of December.

Before us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

There appeared:

Balmain European Retail Holdings S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 114.485

duly represented by Mrs Rachel UHL, lawyer, with professional address at Luxembourg,
by virtue of a power of attorney on December 24, 2009.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established under the laws of Luxembourg under the name of "Balmain German DIY Store Investments (East) No. 1 S.à r.l." (the "Company"), with registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 136.238, incorporated by virtue of a deed of Me Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, dated February 1st, 2008, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations under number 652 on March 15, 2008.

II. The agenda of the meeting was as follows:

- 1) Change the Company's accounting year-end to the thirty-first of December of each year.
- 2) The accounting year having started on April 1st, 2009 shall close on the thirty-first of December 2009.
- 3) Restate articles 15 and 16 of the articles of incorporation pursuant to the above change of accounting year-end.
- 4) Miscellaneous.

III. After deliberation, the Meeting passed, by unanimous vote, the following resolutions:

First resolution

The sole member decides to change the Company's accounting year-end to the thirty-first of December of each year.

Second resolution

The accounting year having started on April 1st, 2009 shall close on the thirty-first of December 2009.

Third resolution

Further to the foregoing resolution, Articles 15 and 16 of the Company's Articles of Association are amended and will now be read as follows:

" **Art. 15. Accounting year.** The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

Art. 16. Accounts. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le 30 décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Balmain European Retail Holdings S.à r.l., une société régie suivant les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, enregistrée au Registre du commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.485,

dûment représentée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 24 décembre 2009.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est le seul associé de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg et régie par les lois du Luxembourg sous la dénomination de "Balmain German DIY Store Investments (East) No. 1 S.à r.l." (la société), ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.238, constituée suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, reçu en date du 1^{er} février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 15 mars 2008 sous le numéro 652.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

- 1) Changement de la date de clôture des comptes de la Société au 31 décembre de chaque année.
- 2) L'année sociale ayant commencé le 1^{er} avril 2009 se terminera au 31 décembre 2009.
- 3) Modification des articles 15 et 16 des statuts de la Société suite au changement de date de clôture des comptes ci-dessus.
- 4) Divers.

III. Après délibération, l'Assemblée a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé décide de changer la date de clôture des comptes de la Société au 31 décembre de chaque année.

Seconde résolution

L'année sociale ayant commencé le 1^{er} avril 2009 se terminera au 31 décembre 2009.

Troisième résolution

Suite au changement de date de clôture des comptes ci-dessus, les articles 15 et 16 des statuts de la Société sont modifiés et ont désormais la teneur suivante:

" **Art. 15. Exercice social.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Comptes. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de ladite comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 5 janvier 2010. Relation: LAC/2010/402. Reçu soixante-quinze euros (75 euros).

Le Receveur (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2010.

J. ELVINGER.

Référence de publication: 2010014391/106.

(100008310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Le Sires Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 71.269.

In the year two thousand nine, on the twenty-second of December.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of the Company "LE SIREL LUXEMBOURG S.A.", a Luxembourg public limited liability company (soc/été anonyme) having its registered office at L-1371 Luxembourg, 7, Val Ste-Croix, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 71.269, incorporated pursuant to a notarial deed enacted on 3 August 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations -N° 824 dated 5 November 1999, page 39506.

The Articles of Incorporation of the Company have not been amended since then.

The Meeting is chaired by Mr Diego Benvissuto, employee, professionally residing in Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appoints Mrs Christie Cleuet, employee, professionally residing in Luxembourg, as secretary (the Secretary).

The Meeting appoints Mrs Danielle Caviglia, lawyer, professionally residing in Luxembourg, as scrutineer (the Scrutineer).

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are together referred to hereafter as the Board.

The shareholders of the Company (the Shareholders and each a Shareholder) present or represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by their representatives and all the members of the Bureau.

Proxies from the Shareholders represented at the Meeting, after having been signed ne varietur by the proxy holders, shall also remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Board having thus been constituted, the Chairman declares and the Meeting records that all of the 125 (one hundred twenty-five) shares in the Company having a nominal value of EUR 1,000.- (one thousand Euro) each, representing the entire share capital of the Company of EUR 125,000.- (hundred and twenty-five thousand Euro) are represented at the Meeting, which is thus duly constituted and may validly deliberate and decide on all items of the agenda reproduced hereinafter.

The Chairman further explains that the agenda of the Meeting is the following:

1. Waiver of the convening notices;
 2. Approval of the pro forma accounts (the Pro Forma Accounts) of the Company for the period from 1 January 2009 to 22 December 2009 (up to and excluding liquidation) (the Financial Year);
 3. Dissolution of the Company and decision to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire);
 4. Appointment of the liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);
 5. Determination of the powers of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company;
- and
6. Discharge (quitus) to the members of the Board and to the independent auditor of the Company for the performance of their respective mandates.

After deliberation, the Meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders represented at the Meeting considering themselves as duly convened and declaring themselves to have perfect knowledge of the agenda which was communicated to them in advance of the Meeting.

Second resolution

The Meeting resolves to approve the Pro Forma Accounts substantially in the form attached hereto as Schedule 1.

Third resolution

The Meeting resolves with immediate effect to dissolve the Company and to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire).

Fourth resolution

The Meeting resolves to appoint the company "Van Cauter - Snauwaert & Co S.à r.l." as Liquidator, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 52.610.

Fifth resolution

The Meeting resolves to confer on the Liquidator the broadest powers set forth in articles 144 et seq. of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Act).

The Meeting also resolves to instruct the Liquidator, to the best of his abilities and with regard to the circumstances, to realise all the assets and to pay the debts of the Company.

The Meeting further resolves that the Liquidator shall be entitled to execute all deeds and carry out all operations in the name of the Company, including those referred to in article 145 of the Act, without the prior authorisation of the general meeting of the Shareholders. The Liquidator may delegate his powers for specific defined operations or tasks to one or several persons or entities, although he will retain sole responsibility for the operations and tasks so delegated.

The Meeting further resolves to empower and authorise the Liquidator, on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver, and perform the obligations under, any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Meeting further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Shareholders, in accordance with article 148 of the Act.

Sixth resolution

The Meeting resolves to give full discharge (quitus) to the members of the board of directors and to the independent auditor of the Company for the performance of their respective mandates during and in connection with, the Financial Year.

There being no further business on the agenda, the Meeting is thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in the case of any discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the members of the Board of the Meeting, the same Members signed together with Us, the notary, the present notarial deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-deux décembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de la société "LE SIREX LUXEMBOURG S.A.", une société anonyme de droit luxembourgeois établie et ayant son siège social au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés - Luxembourg sous le numéro B 71.269 (la Société). La Société a été constituée suivant acte notarié reçu en date du 3 août 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 5 novembre 1999, numéro 824 à la page 39506.

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Diego Benvissuto, employé, avec adresse professionnelle à Luxembourg (le Président).

Le Président nomme Madame Christie Cleuet, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, comme secrétaire (le Secrétaire).

L'Assemblée nomme Madame Danielle Caviglia, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, comme scrutateur (Le Scrutateur).

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur forment ensemble ci-après le Bureau.

Les actionnaires de la Société (les Actionnaires et chacun un Actionnaire) présents ou représentés à l'Assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera attachée aux présentes après avoir été signée par les représentants des Actionnaires et les membres du Bureau.

Les procurations des Actionnaires représentés à l'Assemblée, après avoir été signées ne varietur par les mandataires, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Le Bureau ainsi constitué, le Président déclare et l'Assemblée prend note que les 125 (cent vingt-cinq) actions ayant une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille Euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société d'un montant de EUR 125.000,- (cent vingt-cinq mille Euros), sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour reproduit ci-après.

Le Président explique encore que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
 2. Approbation des comptes pro forma (les Comptes Pro Forma) de la Société pour la période allant du 1^{er} janvier 2009 au 22 décembre 2009 (jusqu'à et excluant la liquidation) (l'Exercice Social);
 3. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;
 4. Nomination du liquidateur en vue de la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);
 5. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de mise en liquidation de la Société;
- et
6. Décharge (quibus) accordé aux membres du Conseil d'Administration et au réviseur externe pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

Après délibération, l'Assemblée a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les Actionnaires représentés à la présente Assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'approuver les Comptes Pro Forma dans la forme annexée aux présentes à l'Annexe 1.

Troisième résolution

L'Assemblée décide avec effet immédiat de procéder à la dissolution de la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de nommer la société "Van Cauter - Snauwaert & Co S.à r.l.", en tant que Liquidateur, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés - Luxembourg sous le numéro B 52.610.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus tels que stipulés dans les articles 144 et seq. de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

L'Assemblée décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Assemblée décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des Actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Assemblée décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'Assemblée décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux Actionnaires, conformément à l'article 148 de la Loi.

Sixième résolution

L'Assemblée décide d'accorder décharge aux administrateurs ainsi qu'au réviseur externe de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs au cours de, et en rapport avec, l'Exercice Social.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du Bureau de la l'Assemblée, lesdits membres du Bureau ont signé ensemble avec Nous le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: D. BEVISSUTTO, C. CLEUET, D. CAVIGLIA, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 28 décembre 2009. Relation: EAC/2009/16215. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010014407/159.

(100008191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Genit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 107.698.

DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "GENIT S.A.", en liquidation, ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, R.C.S. Luxembourg section B numéro 107.698, constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 avril 2005, publié au Mémorial C numéro 916 du 20 septembre 2005.

La société a été mise en liquidation suivant acte de Me Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg en date du 17 avril 2009, comprenant nomination de LOZANO S.A., ayant son siège social à Panama en tant que liquidateur.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Maurizio MANFREDI, employé privé, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Ekaterina DUBLET, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Alexia UHL, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, la secrétaire, la scrutatrice et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les 200 (deux cents) actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation du rapport du commissaire de contrôle.
 2. Décharge aux administrateurs, au commissaire aux comptes, au liquidateur et au commissaire de contrôle pour l'exécution de leurs mandats respectifs.
 3. Clôture de la liquidation.
 4. Décision quant à la conservation des registres et documents de la société.
 5. Mandat à confier en vue de clôturer les comptes de la société et d'accomplir toutes les formalités.
- Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Le commissaire de contrôle, la société AUDIEX S.A., Luxembourg, a fait son rapport, lequel est approuvé par l'assemblée générale extraordinaire.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de donner décharge de toute responsabilité présente et future tant aux administrateurs, au commissaire, au liquidateur ainsi qu'au commissaire de contrôle pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

Troisième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société anonyme "GENIT S.A.", qui cessera d'exister.

Quatrième résolution

L'assemblée décide que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années auprès de l'ancien siège de la société à Luxembourg.

Cinquième résolution

L'assemblée confère au porteur d'une expédition des présentes tous pouvoirs pour l'accomplissement des formalités relatives à la clôture des comptes de la société, aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes.

Clôture de l'assemblée

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Manfredi, E. Dublet, A. Uhl, C. Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 janvier 2010. LAC/2010/1315. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): C. FRISING.

Pour copie conforme.

Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Référence de publication: 2010014409/64.

(100008171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Rurik Real Estate Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 129.076.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the twenty-second day of December.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg),

there appeared:

"Rurik Real Estate Investment Ltd.", a company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, established and having its registered office at c/o Trident Trust Company (Cayman) Limited, Fourth Floor, One Capital Place, PO. Box 847, Grand Cayman, KY1-1103 Cayman Islands,

here represented by:

Mrs Danielle Caviglia, employee at Luxembourg International Consulting S.A., with professional address at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Jersey, Channel Islands, on 03 December 2009,

which proxy, after being signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for registration purposes,

hereafter referred to as "the Principal",

The appearing proxy holder, acting in said capacities, declared and requested the notary to act:

I.- That the company "RURIK REAL ESTATE INVESTMENT S.A.", a "société anonyme", established and having its registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, registered in the "registre de commerce et des sociétés" in Luxembourg, section B number 129.076, has been incorporated pursuant to notarial deed enacted on 19 June 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1640 of 03 August 2007, page 78 687 (here after "the Company").

The Articles of Incorporation of the Company were amended for the last time pursuant to a notarial deed enacted on 25 July 2007, published in the Mémorial on 10 December 2007, number 2861, page 137 299.

II.- That the subscribed share capital of the Company is fixed at TWO MILLION ONE HUNDRED AND EIGHTY-EIGHT THOUSAND FIVE HUNDRED SEVENTY-FIVE EURO (2'188'575.- EUR) divided into two million one hundred and eighty-eight thousand five hundred seventy-five (2'188'575.-) ordinary shares with a par value of ONE EURO (1.- EUR), each fully paid up in cash.

III.- That the Principal declares to have full knowledge of the Articles of Incorporation and the financial standing of the Company "RURIK REAL ESTATE INVESTMENT S.A.", prenamed;

IV.- That the Principal has acquired all two million one hundred and eighty-eight thousand five hundred seventy-five (2'188'575.-) shares of the Company and, as a sole shareholder, has decided to proceed with the dissolution of said Company.

V.- That the Principal, in its activity as liquidator of the Company, declares that the business activity of the Company has ceased, that it, as sole shareholder is vested with the assets and has paid off all debts of the dissolved Company committing itself to take over all assets, liabilities and commitments of the dissolved Company as well as to be personally charged with any presently unknown liability.

VI.- That the Principal fully discharges the board of directors and the auditor for the due performance of their duties up to this date.

VII.- That the records and documents of the Company will be kept for a period of five (5) years at its former registered office.

VIII.- That the Company's register of shareholders is cancelled in the presence of the undersigned notary.

IX.- That the Principal commits itself to pay the cost of the present deed.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in the English language, followed by a translation into French, the English version being prevailing in case of divergences between the English and the French text.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

«Rurik Real Estate Investment Ltd.», une société constituée et existant sous les lois des Iles Cayman, établie et ayant son siège social à c/o Trident Trust Company (Cayman) Limited, Fourth Floor, One Capital Place, PO. Box 847, Grand Cayman, KY1-1103 Cayman Islands,

ici représentée par:

Madame Danielle Caviglia, employée à Luxembourg International Consulting S.A., avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Jersey, Channel Islands, le 03 décembre 2009,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps avec lui,

ci-après dénommée: «le Mandant»,

Laquelle mandataire, agissant en sa susdite qualité, a déclaré et a requis le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la société «RURIK REAL ESTATE INVESTMENT S.A.» une société anonyme, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 129.076, a été constituée suivant acte notarié dressé en date du 19 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1640 du 03 août 2007, page 78 687 (ci-après: «la Société»).

Que les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié dressé le 25 juillet 2007, publié au Mémorial le 19 décembre 2007, sous le numéro 2861 et page 137 299.

II.- Que le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à DEUX MILLIONS CENT QUATRE-VINGT-HUIT MILLE CINQ CENT SOIXANTE-QUINZE EUROS (2'188'575.- EUR) divisé en deux millions cent quatre-vingt-huit mille cinq cent soixante-quinze (2'188'575) actions ordinaires d'une valeur nominale d'UN EURO (1.- EUR) par action, chaque action étant intégralement libérée en numéraire.

III.- Que le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société «RURIK REAL ESTATE INVESTMENT S.A.», prédésignée.

IV.- Que le Mandant est devenu propriétaire de toutes les deux millions cent quatre-vingt-huit mille cinq cent soixante-quinze (2'188'575) actions de la susdite Société et qu'en tant qu'actionnaire unique il a décidé de procéder à la dissolution de la susdite Société.

V.- Que le Mandant, en tant que liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que lui, en tant qu'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la Société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autre engagements de la Société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la Société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège de la Société.

VIII.- Que le registre des actionnaires nominatifs de la Société est annulé en présence du notaire instrumentant.

IX.- Que le Mandant s'engage à payer les frais du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant sur la demande des mêmes parties comparantes faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par ses noms prénoms usuels, états et demeures, ladite personne comparante a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: D. CAVIGLIA, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 28 décembre 2009. Relation: EAC/2009/16214. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010014410/105.

(100008168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Fundland, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 60.053.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement le mercredi 6 janvier 2010 que les modifications suivantes ont été adoptées:

- Changement du siège social: le siège de la société est au 25B boulevard Royal, Forum Royal, 4^{ème} étage, L-2449 Luxembourg. -

- Administrateurs démissionnaires:

* La démission de Monsieur John Seil de ses fonctions d'administrateur a été acceptée avec effet immédiat.

* La démission de Monsieur Luc Hansen de ses fonctions d'administrateur a été acceptée avec effet immédiat.

* La démission de Monsieur Claude Zimmer de ses fonctions d'administrateur a été acceptée avec effet immédiat.

- Commissaire aux comptes démissionnaire:

* La démission de la société Audiex S.A. de ses fonctions de commissaire aux comptes a été acceptée avec au 31 juillet 2009.

- Nominations:

* Monsieur Patrick Meunier, demeurant professionnellement au nouveau siège de la société, est nommé administrateur de la société avec effet immédiat.

* Monsieur Patrick Houbert, demeurant professionnellement au nouveau siège de la société, est nommé administrateur de la société avec effet immédiat.

* Madame Anna Meunier De Meis, demeurant professionnellement au nouveau siège de la société, est nommée administrateur de la société avec effet immédiat.

* La société Read S.à.r.l., 3A boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, est nommée commissaire aux comptes de la société avec effet au 1er août 2009.

* Tous les mandats susvisés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2015.

Pour extrait sincère et conforme

FUNDLAND S.A

Patrick Meunier

Administrateur

Référence de publication: 2010015765/33.

(100008395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

HRE Investment Holdings II-B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.483,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 138.707.

—
In the year two thousand and eight, on the second day of July.

Before us, Maître Henri Hellinckx, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Genesis Trust & Corporate Services Ltd., a company incorporated under the laws of Cayman Islands, having its registered office at C/o Second Floor Compass Center, Sheeden Road, P.O. Box 448, Grand Cayman, KY1-11-6, solely in its capacity as trustee of the JCF HRE AIV II-B Trust, a trust established by Declaration of Trust dated May 13, 2008 under the laws of Cayman Islands;

here represented by Caroline Apostol, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal, given on 1 July 2008, which proxy, after having been initialled *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of HRE Investment Holdings II B S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 2 May 2008, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1466 on 13 June 2008, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 138.707 (the "Company").

The Sole Shareholder took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to convert the existing one million two hundred thousand (1,250,000) shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each into one million two hundred thousand (1,250,000) class A shares.

Following the above conversion of the existing and subscribed share capital, the Sole Shareholder now holds one million two hundred thousand (1,250,000) class A shares.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of seventeen thousand nine hundred eighty-three (EUR 17,983) from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) up to an amount of thirty thousand four hundred eighty-three Euro (EUR 30,483) through the creation of ten (10) separate classes of shares, namely class A shares, class B shares, class C shares, class D shares, class E shares, class F shares, class G shares, class H shares, class I shares, class J shares and the issuance of:

- one hundred seventy-nine thousand eight hundred thirty (179,830) class A shares,
 - one hundred seventy-nine thousand eight hundred thirty (179,830) class B shares,
 - one hundred seventy-nine thousand eight hundred thirty (179,830) class C shares,
 - one hundred seventy-nine thousand eight hundred thirty (179,830) class D shares,
 - one hundred seventy-nine thousand eight hundred thirty (179,830) class E shares,
 - one hundred seventy-nine thousand eight hundred thirty (179,830) class F shares,
 - one hundred seventy-nine thousand eight hundred thirty (179,830) class G shares,
 - one hundred seventy-nine thousand eight hundred thirty (179,830) class H shares,
 - one hundred seventy-nine thousand eight hundred thirty (179,830) class I shares, and
 - one hundred seventy-nine thousand eight hundred thirty (179,830) class J shares,
- having a par value of one cent (EUR 0.01) each.

The newly issued class A shares through class J shares shall hereinafter collectively be referred to as the "New Shares".

Subscription and payment

The New Shares have been entirely subscribed by the Sole Shareholder represented as aforementioned.

The New Shares so subscribed have been paid up by a contribution in kind consisting in the conversion of an interest-free convertible loan agreement dated 1 July 2008 entered into by and between the Company as borrower and the Sole Shareholder as lender of a principal amount of seventeen thousand nine hundred eighty-three euro and eighty-three cent (EUR 17,983.83). An amount of seventeen thousand nine hundred eighty-three (EUR 17,983) will be allocated to the share capital and an amount of eighty-three cent (EUR 0.83) will be allocated to the share premium account of the Company.

The proof of the existence and of the value of the above contributions has been produced to the undersigned notary.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to authorise Ms Claudine Schinker and/or Ms Helena Morrisova, acting individually, with full power, including the power of substitution, to make the appropriate amendments in the shareholders' register of the Company in order to reflect the above mentioned resolutions.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to add an additional paragraph to article 6 of the Company's articles of incorporation, which shall now read as follows:

" **Art. 6.** (...) The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such classes. In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with class J)."

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the above resolutions. Article 6 shall now read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at thirty thousand four hundred eighty-three Euro (EUR 30,483) represented by one million four hundred twenty-nine thousand eight hundred thirty (1,429,830) class A shares, one hundred seventy-nine thousand eight hundred thirty (179,830) class B shares, one hundred seventy-nine thousand eight hundred thirty (179,830) class C shares, one hundred seventy-nine thousand eight hundred thirty (179,830) class D shares, one hundred seventy-nine thousand eight hundred thirty (179,830) class E shares, one hundred seventy-nine thousand eight hundred thirty (179,830) class F shares, one hundred seventy-nine thousand eight hundred thirty (179,830) class G shares, one hundred seventy-nine thousand eight hundred thirty (179,830) class H shares, one hundred seventy-nine thousand eight hundred thirty (179,830) class I shares one hundred seventy-nine thousand eight hundred thirty (179,830) class J shares having a par value of one cent (EUR 0.01) each.

The class A shares, the class B shares, the class C shares, the class D shares, the class E shares, the class F shares, the class G shares, the class H shares, the class I shares, and the class J shares shall hereinafter together be referred to as the "Shares" and each a "Share".

Each Share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such classes. In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with class J)."

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to create a new article 24 in the Company's articles of incorporation and to subsequently renumber the existing articles 24 and 25 as articles 25 and 26 respectively. The new article 24 shall now read as follows:

" **Art. 24.** In any year in which the general meeting of shareholders resolves to make any distribution to the shareholders, be it a dividend distribution, a distribution upon the occurrence of the liquidation of the Company or any other kind of distribution ("Allocations"), such Allocations shall be distributed as follows: the holders of the Shares shall be entitled to pro rata Allocations with respect to such year in an amount which is to be determined as follows:

(a) each holder of class A shares shall be entitled to pro rata Allocations with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of a class A share;

(b) each holder of class B shares shall be entitled to pro rata Allocations with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of a class B share;

(c) each holder of class C shares shall be entitled to pro rata Allocations with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of a class C share;

(d) each holder of class D shares shall be entitled to receive pro rata Allocations with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of a class D share;

(e) each holder of class E shares shall be entitled to pro rata Allocations with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of a class E share;

(f) each holder of class F shares shall be entitled to pro rata Allocations with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of a class F share;

(g) each holder of class G shares shall be entitled to pro rata Allocations with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of a class G share;

(h) each holder of class H shares shall be entitled to pro rata Allocations with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of a class H share;

(i) each holder of class I shares shall be entitled to pro rata Allocations with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of a class I share; and

(j) the class J shares shall be entitled to receive all the remaining funds available for distribution as Allocations.

Should the shares of one class of the Shares have all been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, then the next class of shares in reverse numeric order shall be entitled to receive the remainder of all funds available for distribution as Allocations."

Seventh resolution

As a consequence of the creation of the new article 24, the Sole Shareholder resolves to amend the article 23 of the articles of incorporation of the Company which now reads as follows:

" **Art. 23.** (...) Interim Dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by Art. 24 below."

Eighth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the last paragraph of the new article 25 (formerly article 24) of the articles of incorporation of the Company which now reads as follows:

" **Art. 25.** (...) The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in accordance with the distribution mechanism as set out in Art. 24. above or to the sole shareholder, as the case may be."

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about EUR 2,000.-.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by its name, first name, civil status and residence, such person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le deux juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Genesis Trust & Corporate Services Ltd., une société constituée et existant selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au C/o Second Floor Compass Center, Sheeden Road, P.O. Box 448, Grand Cayman, KY1-11-6, engagée uniquement en sa qualité de mandataire de the JCF HRE AIV II-B, un trust constitué par une «Déclaration of Trust» datée du 13 mai 2008, régi par les lois des îles Cayman;

ici représentée par Caroline Apostol, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008.

La procuration signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée Unique (l'«Associée Unique») de HRE Investment Holdings II B S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, notaire de résidence au Luxembourg, le 2 mai 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1466 en date du 13 juin 2008, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 138.707 (ci-après la "Société").

L'Associée Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique décide de convertir les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales existantes, ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de classe A.

Suite à cette conversion des parts sociales existantes et souscrites, l'Associée Unique détient à ce jour un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de classe A.

Deuxième résolution

L'Associée Unique décide d'augmenter le capital social de la Société souscrit pour un montant de dix-sept mille neuf cent quatre-vingt-trois euros (EUR 17.983) afin de porter son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à un montant de trente mille quatre cent quatre-vingt-trois euros (EUR 30.483) par la création de dix (10) classes séparées de parts sociales, à savoir des parts sociales de classe A, des parts sociales de classe B, des parts sociales de classe C, des parts sociales de classe D, des parts sociales de classe E, des parts sociales de classe F, des parts sociales de classe G, des parts sociales de classe H, des parts sociales de classe I, des parts sociales de classe J et l'émission des nouvelles parts sociales suivantes:

- cent soixante-dix-neuf mille huit cent trente (179.830) nouvelles parts sociales de classe A,
- cent soixante-dix-neuf mille huit cent trente (179.830) nouvelles parts sociales de classe B,
- cent soixante-dix-neuf mille huit cent trente (179.830) nouvelles parts sociales de classe C,
- cent soixante-dix-neuf mille huit cent trente (179.830) nouvelles parts sociales de classe D,

- cent soixante-dix-neuf mille huit cent trente (179.830) nouvelles parts sociales de classe E,
 - cent soixante-dix-neuf mille huit cent trente (179.830) nouvelles parts sociales de classe F,
 - cent soixante-dix-neuf mille huit cent trente (179.830) nouvelles parts sociales de classe G,
 - cent soixante-dix-neuf mille huit cent trente (179.830) nouvelles parts sociales de classe H,
 - cent soixante-dix-neuf mille huit cent trente (179.830) nouvelles parts sociales de classe I, et
 - cent soixante-dix-neuf mille huit cent trente (179.830) nouvelles parts sociales de classe J,
- ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune.

Les nouvelles parts sociales émises comprenant les parts sociales de la classe A jusqu'à la classe J, toute classe confondue seront nommées ci-après les «Nouvelles Parts Sociales».

Souscription et paiement

Les Nouvelles Parts Sociales sont entièrement souscrites par l'Associée Unique ici représenté comme il est dit.

Les parts sociales ainsi souscrites ont été payées par un apport en nature consistant en la conversion d'un prêt convertible sans intérêt en date du 1^{er} juillet 2008 conclu entre la Société en tant qu'emprunteur et l'Associée Unique en tant que prêteur, pour un montant total de dix-sept mille neuf cent quatre-vingt-trois euros et quatre-vingt-trois-cents (EUR 17.983,83). Un montant de dix sept mille neuf cent quatre-vingt-trois euros (EUR 17.983) est alloué au capital social et un montant de quatre-vingt-trois cents (0,83) est alloué à la prime d'émission de la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur des contributions ci-dessus a été apportée au notaire.

Troisième résolution

L'Associé Unique donne pouvoir à Mme Claudine Schinker et/ou Mme Helena Morrisova, pouvant agir individuellement, avec plein pouvoir incluant un pouvoir de substitution, aux fins d'apporter les modifications nécessaires dans le registre des associés de la Société afin de refléter les résolutions qui précèdent.

Quatrième résolution

L'Associée Unique décide d'ajouter un paragraphe supplémentaire à l'article 6 des statuts qui doit à présent se lire comme suit:

«Art. 6. Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de parts sociales incluant l'annulation d'une ou plusieurs classe entière de parts sociales par l'achat et l'annulation de toutes les parts sociales émises dans ces classes de parts sociales. Dans ce cas, les rachats et annulations de classes de parts sociales devront se faire par ordre alphabétique inversé (en commençant par la classe J).»

Cinquième résolution

L'Associée Unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter la résolution précédente. Ainsi, l'article 6 doit à présent se lire comme suit:

«Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à la somme de trente mille quatre cent quatre-vingt-trois euros (EUR 30,483) représenté par un million quatre cent vingt-neuf mille huit cent trente (1.429.830) parts sociales de classe A, cent soixante-dix-neuf mille huit cent trente (179.830) parts sociales de classe B, cent soixante-dix-neuf mille huit cent trente (179.830) parts sociales de classe C, cent soixante dix-neuf-mille huit cent trente (179.830) parts sociales de classe D, cent soixante-dix-neuf mille huit cent trente (179.830) parts sociales de classe E, cent soixante-dix-neuf mille huit cent trente (179.830) parts sociales de classe F, cent soixante-dix-neuf mille huit cent trente (179.830) parts sociales de classe G, cent soixante-dix-neuf mille huit cent trente (179.830) parts sociales de classe H, cent soixante-dix-neuf mille huit cent trente (179.830) parts sociales de classe I, et cent soixante-dix-neuf mille huit cent trente (179.830) parts sociales de classe J, ayant chacune une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01).

Les parts sociales de classe A, les parts sociales de classe B, les parts sociales de classe C, les parts sociales de classe D, les parts sociales de classe E, les parts sociales de classe F, les parts sociales de classe G, les parts sociales de classe H, les parts sociales de classe I, et les parts sociales de classe J seront collectivement nommées les «Parts Sociales» et il sera fait référence pour chacune d'elles à une «Part Sociale».

Les parts sociales de classe A, les parts sociales de classe B, les parts sociales de classe C, parts sociales de classe D, les parts sociales de classe E, les parts sociales de classe F, les parts sociales de classe G, les parts sociales de classe H, les parts sociales de classe I, et les parts sociales de classe J seront collectivement nommées les «Parts Sociales» et il sera fait référence pour chacune d'elles à une «Part Sociale».

Chaque Part Sociale donne droit à une voix lors des délibérations aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Le capital social peut être réduit par l'annulation de Parts Sociales incluant l'annulation d'une ou plus de classe de Parts Sociales à travers le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales ayant été émises dans cette classe de Parts Sociales. Dans le cas où il y aurait lieu à de tels rachats et annulations, les annulations et les rachats de Parts Sociales devront être faits suivant l'ordre alphabétique inversé (en commençant par la classe J).»

Sixième résolution

L'Associé décide de créer un nouvel article 24 dans les statuts de la Société et de procéder au changement de la numérotation respectivement des articles 25 et 26. Le nouvel article 24 doit à présent se lire comme suit:

«Art. 24. Chaque année lors de l'assemblée générale des associés lors de laquelle une distribution aux Associés sera décidée, que ce soit une distribution de dividendes, une distribution résultant de la liquidation de la Société ou toute autre distribution (les «Distributions»), de telles Distributions devront être allouées comme suit: les détenteurs des Parts Sociales percevront des distributions au pro rata lors de l'année considérée dont le montant sera calculé comme suit:

- a) chaque détenteur de Parts Sociales de classe A percevra une Distribution lors de l'année considérée dont le montant sera de zéro vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe A;
- b) chaque détenteur de Parts Sociales de classe B percevra une Distribution lors de l'année considérée dont le montant sera de zéro vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe B;
- c) chaque détenteur de Parts Sociales de classe C percevra une Distribution lors de l'année considérée dont le montant sera de zéro vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe C;
- d) chaque détenteur de Parts Sociales de classe D percevra une Distribution lors de l'année considérée dont le montant sera de zéro vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe D;
- e) chaque détenteur de Parts Sociales de classe E percevra une Distribution lors de l'année considérée dont le montant sera de zéro vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe E;
- f) chaque détenteur de Parts Sociales de classe F percevra une Distribution lors de l'année considérée dont le montant sera de zéro vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe F;
- g) chaque détenteur de Parts Sociales de classe G percevra une Distribution lors de l'année considérée dont le montant sera de zéro vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe G;
- h) chaque détenteur de Parts Sociales de classe H percevra une Distribution lors de l'année considérée dont le montant sera de zéro vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe H;
- i) chaque détenteur de Parts Sociales de classe I percevra une Distribution lors de l'année considérée dont le montant sera de zéro vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe I; et
- j) chaque détenteur de Parts Sociales de classe J percevra une Distribution lors de l'année considérée dont le montant sera de zéro vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe J.

Si suite à leur cession, leur rachat ou au moment de la distribution les Parts Sociales d'une classe devaient toutes être annulées, les classes suivantes des Parts Sociales en ordre numérique inversé recevront le montant restant à distribuer comme des étant des Distributions.».

Septième résolution

Suite à la création du nouvel article 24, l'Associée Unique décide de modifier la dernière phrase de l'article 23 des statuts de la société qui se lisent désormais comme suit;

«Art. 23. (...) Les Dividendes intérimaires peuvent être distribués conformément aux termes et conditions mentionnés à l'Art. 24 ci-dessus».

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à EUR 2.000,-

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. WOLTER-SCHIERES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 juillet 2008. Relation: LAC/2008/27560. Reçu douze euros (12€).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Référence de publication: 2010014411/275.

(100008165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Al Maha Majestic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 128.067.

L'an deux mil neuf, le 1^{er} décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

PENINSULA INTERNATIONAL (LUX) LIMITED, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, Boulevard John F.Kennedy, immatriculée au RCS de Luxembourg sous le n° B 141948,

ici représentée par Madame Anke JAGER, employée privée, demeurant professionnellement à L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall

en vertu d'une procuration datée du 12 octobre 2009.

QATARI DIAR REAL ESTATE INVESTMENT COMPANY, une société par actions du Qatar, ayant son siège social à P.O. Box 23175, Doha, Qatar, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Qatar sous le n°29721,

ici représentée par Madame Anke JAGER, employée privée, demeurant professionnellement à L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall

en vertu d'une procuration datée du 13 novembre 2009.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquelles représentées comme dit-est, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elles sont les associées de la société AL MAHA MAJESTIC S.à r.l. , société à responsabilité limitée, constituée suivant acte notarié du 17 avril 2007, publié au Mémorial Recueil C numéro 1401 du 9 juillet 2007, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié du 21 janvier 2009, publié au Mémorial Recueil C numéro 569 du 16 mars 2009.

- Qu'elles ont pris la résolution unique suivante :

Résolution unique

Les associés déclarent que le siège social de la société a été transféré en date du 1^{er} octobre 2009 de L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes , à L-5365 Munsbach, 9a, Parc d'Activité Syrdall et décident de modifier en conséquence l'article 5 des statuts comme suit :

Version anglaise

" **Art. 5.** The registered office is established in Munsbach."

Version française

" **Art. 5.** Le siège social est établi à Munsbach."

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes à environ SIX CENT CINQUANTE EUROS (650- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. JAGER, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 décembre 2009. Relation : LAC/2009/52593. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2010014980/49.

(100009015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Controlinveste International Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 149.973.

In the year two thousand nine, on the tenth day of December.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The company Controlinveste International, a Société à responsabilité limitée, a company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with official seat at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, incorporated by a notarial deed of Maître Carlo WERSANDT, notary public, dated 2 December 2009, not yet published,

duly represented by Mr. Luis MARQUES GUILHERME, lawyer, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal, given in Luxembourg, on 9 December, 2009.

The said proxy, having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The above mentioned Controlinveste International is the sole shareholder of the company Controlinveste International Finance, a Société Anonyme, a company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a notarial deed of Maître Carlo WERSANDT, notary public, above identified, dated 2 December 2009, not yet published, (hereinafter referred to as the "Company").

Such appearing party, represented as here above stated, in its capacity of sole shareholder of the Company, has requested the undersigned notary to state its resolutions as follows:

First resolution

The sole shareholder resolved to modify the purpose of the Company.

Second resolution

The sole shareholder resolved to amend Article 4 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 4.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Portugal Telecom SGPS, S.A., a company governed by the laws of Portugal, and/or in Deutsche Telekom AG, a company governed by the laws of Germany, and/or in France Telecom, a company governed by the laws of France, and/ or in Telefónica S.A., a company governed by the laws of Spain, as well as any company derived from the merger consolidation or reclassification of the shares of any of such companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, units, bonds and other securities of any kind in Portugal Telecom SGPS, S.A., Deutsche Telekom AG, France Telecom or Telefónica S.A., as well as any company derived from the merger, consolidation or reclassification of the shares of any of these companies, and the ownership, administration, development and management of such portfolio.

The Company may further carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in whatever form in the above-mentioned companies, as well as to the administration, the management, the control and the development of these participating interests.

The Company may borrow and proceed to the issue of bonds, preferred equity certificates and debentures, convertible or non-convertible or exchangeable in shares of other companies, within the limits of the law. The Company may grant any assistance, loan, advance, or guarantee to or in favour of the companies, trusts or enterprises in which it has a direct or indirect participating interest, or to Controlinveste SGPS, S.A., a company governed by the laws of Portugal or any of its subsidiaries.

As an object of the Company and as a pursuit in itself or otherwise, and whether for the purpose of making a profit or avoiding a loss or for any other purpose whatsoever, either with or without the Company receiving any consideration or benefit, the Company may engage in currency and interest rate transactions and any other financial or other transactions of whatever nature, including any transaction for the purposes of, or capable of being for the purposes of, avoiding, reducing, minimizing, hedging against or otherwise managing the risk of any loss, cost, expense or liability arising, or which may arise, directly or indirectly, from a change or changes in any interest rate or currency exchange rate or in the price or value of any property, asset, commodity, index or liability or from any other risk or factor affecting the Company's business, including but not limited to dealings, whether involving purchases, sales or otherwise, spot and forward exchange rate contracts, forward rate agreements, caps, floors and collars, futures, options, swaps, and any other currency interest rate and other hedging arrangements and such other instruments as are similar to, or derivatives of, any of the foregoing.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes."

Third resolution

The sole shareholder resolved to eliminate the authorised capital of the Company. As a consequence Article 5 of the articles of association of the Company shall read as follows:

" **Art. 5.** The subscribed capital of the Company is set at EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euros) represented by 31,000 (thirty-one thousand) shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each, which have been entirely paid up.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced in one or several steps pursuant to resolutions passed at a general meeting of the shareholders, deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares."

Fourth resolution

The sole shareholder resolves to adopt the registered form for the Company shares and consequently amends Article 6 of the articles of association of the Company as hereafter:

" **Art. 6.** The shares of the Company are in registered form.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between a usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee."

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the present deed, are evaluated at approximately one thousand one hundred Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that, at the request of the appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version and that in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person appearing signed together with the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, et le dix décembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

la Société Controlinveste International, une Société à responsabilité limitée, existante et régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social à 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, une société créée par acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire, en date du 2 décembre 2009, en procès d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg,

dûment représentée par M. Luis MARQUES GUILHERME, juriste, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg le 9 décembre 2009.

Cette procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'avant-mentionnée Controlinveste International est la seule actionnaire de la société Controlinveste International Finance, une Société Anonyme, existante et régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social à 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, une société créée par acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire, en date du 2 décembre 2009, en procès d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg (ci-après mentionnée comme la "Société").

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant indiqué, dans sa qualité de seule actionnaire de la Société, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les résolutions suivantes:

Première résolution

Le seul actionnaire a décidé la modification de l'objet de la Société.

Deuxième résolution

Le seul actionnaire a décidé de modifier l'Article 4 des statuts, qui sera désormais lu comme suit:

" **Art. 4.** L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans Portugal Telecom SGPS, S.A., une société constituée et régie par les lois du Portugal, et/ou dans Deutsche Telekom AG, une société constituée et régie par les lois de l'Allemagne, et/ou dans France Telecom, une société constituée et régie par les lois de France, et/ou dans Telefónica S.A., une société constituée et régie par les lois d'Espagne, ainsi qu'en toute société résultant de la consolidation par fusion ou reclassification des actions de quelconque de ces sociétés,, l'acquisition par achat, souscription, ou de quelconque autre façon aussi bien que le transfert par vente, échange ou autrement de valeurs mobilières, parts, obligations, et autres titres quels qu'ils soient dans Portugal Telecom SGPS, S.A., Deutsche Telekom AG, France Telecom ou Telefónica S.A., ainsi qu'en toute société résultant de la consolidation par fusion ou reclassification des actions de quelconque de ces sociétés et la propriété, administration, développement et gestion d'un tel portfolio.

La Société pourra encore exécuter toutes transactions en relation directe ou indirecte avec la prise de participation sous n'importe quelle forme dans les sociétés avant-mentionnées aussi bien que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra contracter des emprunts et procéder à l'émission d'obligations, de certificats de capital préféré et de titres de créance, convertibles ou non-convertibles, ou échangeables en actions d'autres sociétés, dans les limites de la loi. La Société pourra accorder toute assistance, prêt, avance ou garantie aux ou en faveur des sociétés, trusts ou entreprises dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, ou à Control investe SGPS, S.A., une société constituée et régie par les lois du Portugal ou quelconque de ses filiales.

Comme un objet de la Société et comme un but en soi-même ou autrement, et soit avec le propos de faire un bénéfice ou d'éviter une perte ou pour n'importe quel autre propos, et recevant ou non une rémunération ou un avantage, la Société peut entrer dans des transactions de monnaie et de taux d'intérêt et dans toutes autres transactions financières ou de n'importe quelle autre nature, incluant toute transaction avec le propos de, ou susceptible d'être pour le propos, d'éviter, réduire, minimiser, couvrir des risques ou d'une autre façon pour gérer le risque de toute perte, coût, dépense ou responsabilité survenant, ou laquelle pourra survenir, directement ou indirectement, d'une modification ou modifications dans n'importe quel taux d'intérêt ou valeur d'échange d'une monnaie ou dans le prix ou valeur de toute propriété, actif, matière première, indice ou responsabilité ou de toute autre risque ou facteur affectant les affaires de la Société, incluant mais non limité à des opérations, quelles incluent ou non des achats, ventes ou autres, contrats de spot et forward sur les taux d'échange, accords de forward rate, caps, floors et collars, futures, options, swaps, et tout autre accord sur le taux d'intérêt basés sur la monnaie et autres accords de couverture de risque et instruments similaires à, ou dérivés de, tous les avant-mentionnés.

En général, la Société pourra prendre toutes les mesures de contrôle et de supervision et entreprendre toute opération, qu'elle pourra considérer utile dans l'accomplissement et développement de ses objets."

Troisième résolution

Le seul actionnaire a décidé d'éliminer le capital autorisé de la Société. En conséquence l'Article 5 des statuts de la Société adoptera la rédaction suivante:

" **Art. 5.** Le capital souscrit de la Société est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 31.000 (trente et un mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) par action, intégralement libérées.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs étapes conformément aux résolutions adoptées lors d'une assemblée générale des actionnaires.

La Société est autorisée, dans les conditions de la loi, à racheter ses propres actions."

Quatrième résolution

Le seul actionnaire décide l'adoption de la forme nominative pour les actions de la Société et modifie dans ce sens l'Article 6 des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 6.** Les actions de la Société seront sous forme d'actions nominatives.

La Société reconnaît une seule personne par action; si une action est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme seul propriétaire vis à vis de la Société. La même règle sera applicable en cas de conflit entre un usufruitier et un propriétaire ou entre le constituant d'un gage et le créancier gagiste."

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges, de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à mille cent euros.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre les deux versions, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Marques Guilherme, C. Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 décembre 2009. LAC/2009/54162. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée à la société à des fins administratives.

Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Référence de publication: 2010014416/167.

(100008256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Altor CIB Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 145.367.

L'an deux mil neuf, le 1^{er} décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

ALTOR CIB HOLDING LIMITED, une société, ayant son siège social à 11-15, Seaton Place, St.Helier, JE-JE4 0QH Jersey, The Channel Islands, et immatriculée au Jersey Financial Services Commission Companies Registry sous le n° 103065,

ici représentée par Madame Anke JAGER, employée privée, demeurant professionnellement à L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall,

en vertu d'une procuration datée du 10 novembre 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société ALTOR CIB HOLDING S.à r.l. , société à responsabilité limitée, constituée suivant acte notarié du 17 mars 2009, publié au Mémorial Recueil C numéro 775 du 9 avril 2009, et dont les statuts ont fait l'objet d'une refonte suivant acte notarié du 14 mai 2009, publié au Mémorial Recueil C numéro 1431 du 24 juillet 2009.

- Qu'elle a pris la résolution unique suivante:

Résolution unique

L' associé unique déclare que le siège social de la société a été transféré en date du 1^{er} octobre 2009 de L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue John F. Kennedy, à L-5365 Munsbach, 9a, Parc d'Activité Syrdall et décide de modifier en conséquence l'article 2 alinéa 1^{er} des statuts comme suit:

Version anglaise

" **Art. 2. first paragraph.** The registered office is established in Munsbach."

Version française

" **Art. 2. alinéa 1^{er}.** Le siège social est établi à Munsbach."

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Frais

La partie comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes à environ SIX CENT CINQUANTE EUROS (650- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. JAGER, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 décembre 2009. Relation: LAC/2009/52592. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2010014989/45.

(100009019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.
